



## **APPEL DE TEXTES**

*Les Cahiers de droit* – numéro thématique devant paraître en décembre 2020

### **Les sentiments**

Joie, peur, honte, jalousie, tristesse, reconnaissance, ou encore, comme l'égrène l'Académie française, plaisir, vengeance, amour, tendresse, haine, colère, pitié, etc. Mots de la psychologie, mots de la littérature. Mots juridiques? Certainement pas mots exprimés dans la loi, car des constitutions aux règlements, en passant par les codes, les normes et les textes législatifs utilisent à dessein un vocabulaire technique, neutre, ne laissant transparaître aucune émotion. Même les chartes, qui touchent au plus près des composantes humaines, sont dépourvues de vocabulaire exprès à cet égard.

En revanche, sûrement mots du droit, explicites ou non. Il ne peut en être autrement puisque les sentiments sont des réactions humaines et que, sans l'humain, le droit n'est rien.

Évoquer les liens entre sentiments et droit convoque rapidement les registres criminel et pénal, catalogues naturels des actes les moins nobles de l'humanité où se côtoient le conjoint jaloux assoiffé de vengeance, la personne frustrée ourdissant un complot ou l'escroc trompant ses congénères. À l'opposé, et il faut s'en réjouir, l'amour n'est pas en reste, qu'il soit de type conjugal ou filial, lui qui justifie juridiquement le soutien, les aliments et le respect notamment.

Évidemment, l'éthique s'invite au débat et la procédure, elle qui permet au droit de prendre vie, qui le met en œuvre, n'est pas non plus absente de la réflexion. Il y a

fort à parier qu'aucun pan du droit n'échappe à la palette colorée des sentiments. Et que dire du terme, accompagné d'un complément, le sentiment de justice, le sentiment de partialité, le sentiment de culpabilité, pour ne citer qu'eux et que le droit ne peut ignorer?

Les auteurs qui participeront à ce numéro thématique rechercheront, au-delà de la parole ou sous cette dernière, en particulier celle de la loi au sens large du terme ou de la magistrature, où se cache le sentiment et comment il s'exprime.

La direction scientifique de ce numéro thématique des *Cahiers de droit* sera assurée par la professeure Sylvette Guillemard de la Faculté de droit de l'Université Laval. Les textes, de 20 à 30 pages (à interligne et demi, notes incluses, 20 000 mots), sont attendus d'ici le **1<sup>er</sup> février 2020**, par courriel ([cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca](mailto:cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca)).

*Les Cahiers de droit* publient des textes originaux en langue française et anglaise. Tous les textes soumis à la revue font l'objet d'une évaluation anonyme par deux experts externes. Les normes de présentation des textes sont consultables sur le site Web de la revue : [www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca](http://www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca).



## CALL FOR PAPERS

*Les Cahiers de droit* – thematic issue scheduled for publication  
in December 2020

### Sentiments

Joy, fear, shame, jealousy, sadness, gratefulness or, as listed in the *Dictionnaire de l'Académie française*, pleasure, revenge, love, tenderness, hate, anger, pity and so on. The words are familiar from the fields of psychology and literature—but what about the law? They are not part of the legal vocabulary; legislative and normative texts, from constitutions to codes and regulations, deliberately rely on technical and neutral terms that convey no sense of emotion. Even charters, which deal more directly with the human condition, have no specific vocabulary to describe it.

On the other hand, the same words can clearly apply to legal situations without being explicitly expressed. Sentiments are, after all, universally human and without its human aspect, the law would not exist.

The link between sentiments and the law quickly leads to criminal law, a natural catalogue of ignoble human behaviour, from a jealous spouse dreaming of revenge to a disillusioned plotter or a shameless swindler. On a more positive note, love is also present, since conjugal and filial love provide the legal grounds for support, alimony and respect.

Clearly, ethics are a part of legal debate and procedure, and help give life to, implement and reflect on legal questions. It is highly probable that every facet of

the law is affected by the colourful range of sentiments. And what about the use of "sentiment" in compound terms such as the sentiment of justice, sentiment of partiality, or feeling of guilt? These and other terms must be taken into account.

Authors submitting papers for this thematic issue are expected to look beyond, or behind, the words of the law (in the broadest sense) and the judiciary, to see where and how feelings are expressed.

This thematic issue of *Les Cahiers de droit* will be edited by Professor Sylvette Guillemard of the Faculty of Law at Université Laval. Papers 20 to 30 pages long (1.5 line spacing, including notes, around 20,000 words) must be submitted by e-mail ([cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca](mailto:cahiers.de.droit@fd.ulaval.ca)) before **1 February 2020**.

The journal *Les Cahiers de droit* publishes original papers in French and English. All submitted texts are assessed anonymously by two external experts. The style sheet is available on the journal's website at: [www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca](http://www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca).